



# La Lettre verte des EHPAD N° 33

## Effet de serre, changement climatique : tous concernés !

### Edito

Paris accueillera fin 2015 une grande conférence internationale sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en sont la cause.

Les médias en parlent, mais pas facile d'y voir clair et de se sentir concerné ! Nous savons que nos activités quotidiennes génèrent des GES. Et nous sommes conscients des changements climatiques en cours, même si pour le moment c'est surtout ailleurs dans le monde qu'ils sont perceptibles et malheureusement parfois dramatiques.

Mais que faire ? Militer pour que nos gouvernants s'accordent et prennent des mesures adéquates ? Nous mobiliser à notre petite échelle personnelle, familiale, locale ? Ou encore espérer que les « climato-sceptiques » sont dans le vrai, malgré les évidences qui s'accumulent en défaveur de leur position ?

Cette Lettre souhaite apporter quelques éclairages et surtout inviter à une action concrète, simple et instructive : le bilan carbone personnel.

Bonne lecture et bonne réflexion (peut-être suivies d'actions) !

Paul Hege

### Du Sommet de Rio 1992 à la conférence Paris Climat 2015



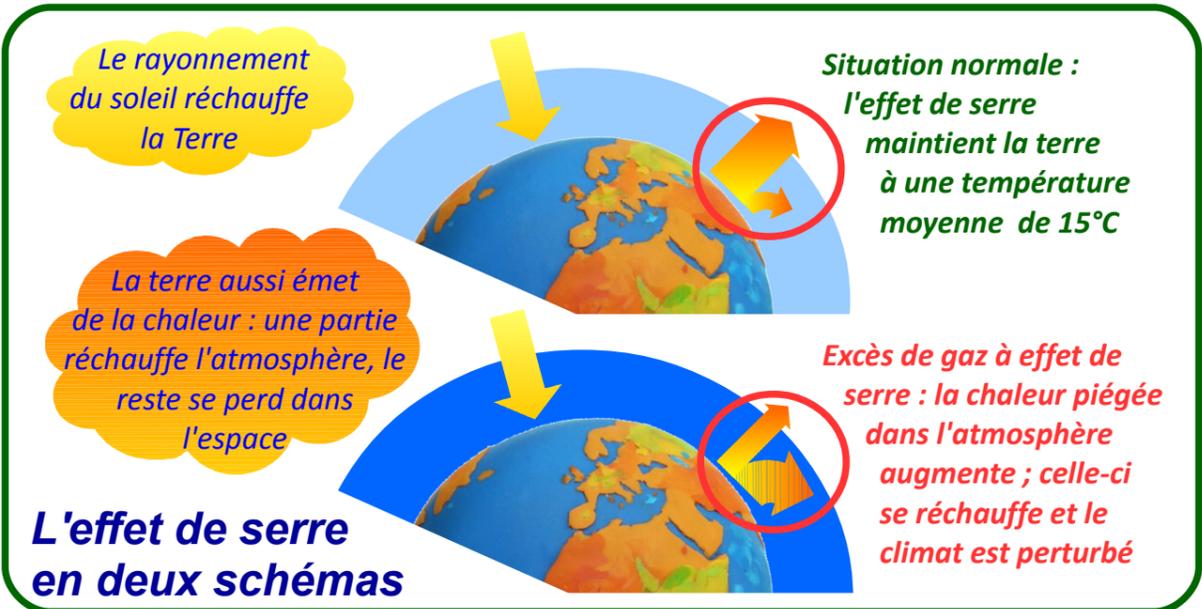
PARIS2015  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
COP21-CMP11

Dans quelques mois, la France accueillera et présidera la **21<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques**. Appelée aussi **COP21 / CMP11** ou **Paris Climat 2015**, elle se déroulera à Paris / Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Son objectif est de préparer un **nouvel accord international** sur les émissions de gaz à effet de serre afin de **limiter à 2 degrés le réchauffement** du climat au cours du 21<sup>ème</sup> siècle.

Elle s'inscrit dans un processus dont voici un aperçu :

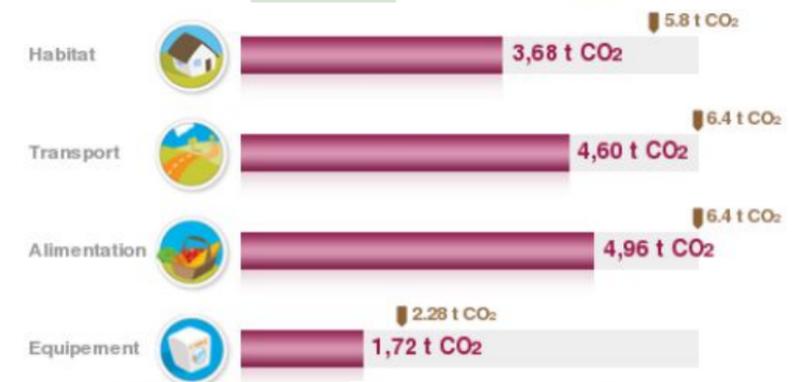
- 1988** • le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** est créé. Sa mission est d'expertiser l'information disponible sur les changements climatiques et de publier des rapports réguliers sur l'état de la situation et des connaissances.
- 1992** • le Sommet de la terre de Rio adopte la **Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Elle prend acte de l'effet des émissions de GES résultant des activités humaines sur le climat et engage les pays signataires à agir pour réduire leurs émissions et à coopérer pour répartir équitablement l'effort nécessaire.
- 1997** • le **protocole de Kyoto** assigne des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES aux pays signataires.
- 2005** • le **protocole de Kyoto** entre en vigueur.
- 2014** • le **5<sup>ème</sup> rapport du GIEC** estime qu'on peut être certain à 95 % que ce sont bien les activités humaines qui perturbent le climat.
- 2015** • la conférence **Paris Climat 2015** prépare un nouvel accord sur les émissions de GES.
- 2020** • le **nouvel accord entre en vigueur** et remplace celui de Kyoto.



### Le bilan carbone personnel : facile et instructif !

Plusieurs sites internet permettent à chacun d'évaluer sa contribution aux émissions de GES selon son style de vie. **Faire ce test en vaut vraiment la peine !**

Le site [www.coachcarbone.org](http://www.coachcarbone.org) propose un questionnaire (une petite demi-heure est nécessaire pour y répondre) puis affiche le **bilan** : le **total des émissions**, leur **répartition par catégories**, leur niveau par rapport à la **moyenne française** et au « **facteur 4** » (l'objectif de diviser les émissions par 4 d'ici 2050, loi Grenelle 2). De nombreuses **explications** sont disponibles et on peut terminer par un **plan d'actions**, avec l'évaluation de la réduction des émissions et des économies possibles.



### Et les émissions de gaz à effet de serre d'un EHPAD ?

A ce jour, seuls les très grands établissements médico-sociaux ont l'obligation de faire un bilan de leurs émissions de GES. Les EHPAD de l'Association Emmaüs-Diaconesses ne sont pas concernés. Mais la réglementation va sans doute évoluer, sachant qu'il est bien sûr possible de faire ce bilan dans le cadre d'une démarche volontaire !

simple, concret et éco-responsable